



Cresus Facturation

16.13 - Option - Facturation d'acomptes

16.13.1 - Réglages des acomptes

16.13.2 - Utilisation et création de factures

16.13.3 - La comptabilisation

16.13 - Option - Facturation d'acomptes

La gestion des acomptes vous permet de générer des factures spécifiques reliées à une facture initiale. Ces factures d'acomptes peuvent être créées au fur et à mesure de l'avancement d'un projet par exemple.

16.13.1 - Réglages des acomptes

Les réglages de l'option se font par Alt+8 ou l'icône



Régler la gestion des acomptes

Les réglages spécifiques se trouvent dans l'onglet *Extension, Divers*.

La particularité à laquelle il faut faire attention est de bien définir quel article contiendra le texte de la demande d'acompte (ici le N° 999999).

Demande d'acompte ✕

Facture d'acompte

Utiliser les factures d'acompte

Titre de la facture d'acompte

Concerne de la facture d'acompte par défaut

Numéro d'article à utiliser pour les acomptes demandés
 Si cet article n'existe pas déjà il sera créé automatiquement.

Compte à utiliser pour la facturation des acomptes (compte de passage des acomptes)

Texte pour la comptabilisation des factures d'acompte

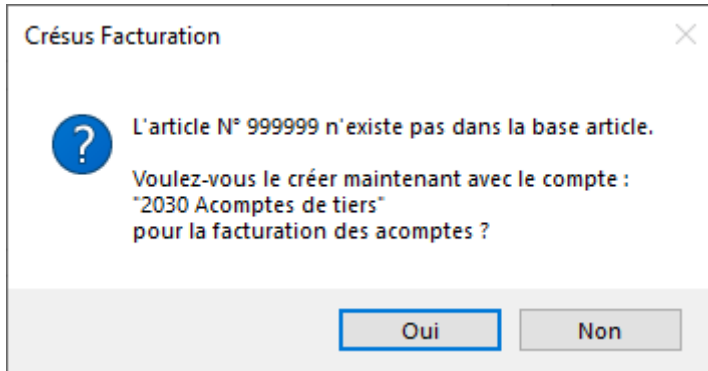
 %NUMERO% sera remplacé par le no de la facture de base

Choix de la présentation pour l'impression des demandes d'acompte

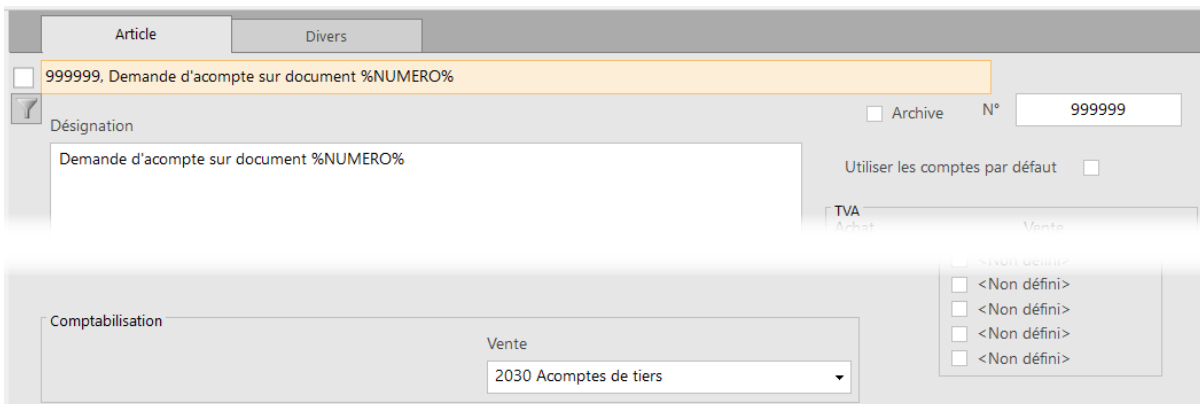
Texte pour la comptabilisation de l'extourne de l'acompte

Il faudra également définir quel sera le compte de passage qui doit recevoir les acomptes des clients.

Lorsque vous validez ce dialogue, si l'article correspondant aux demandes d'acompte n'existe pas, le programme vous demande si vous souhaitez le créer. Sauf cas particulier, répondre oui.



L'article est alors créé automatiquement. Vous pouvez modifier le texte à votre convenance. Le mot-clef %NUMERO% sera remplacé automatiquement à l'impression par le numéro de la facture de base.



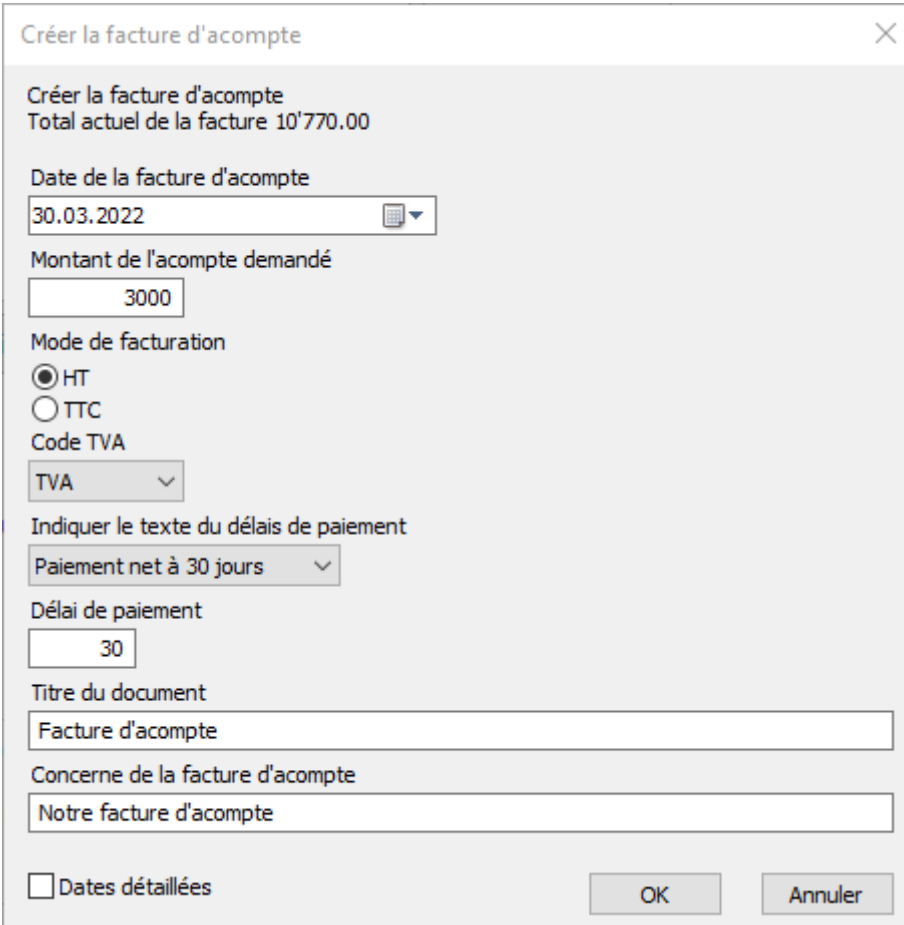
16.13.2 - Utilisation et création de factures

Pour générer une facture d'acompte, commencez par créer une facture standard, mais ne l'imprimez pas. Validez simplement la fiche.

Sous l'onglet *Contact*, *Livraison*, *Etat*, en bas à droite, actionnez le bouton

Créer un acompte

Une boîte de dialogue s'ouvre :



Créer la facture d'acompte

Créer la facture d'acompte
Total actuel de la facture 10'770.00

Date de la facture d'acompte
30.03.2022

Montant de l'acompte demandé
3000

Mode de facturation
 HT
 TTC

Code TVA
TVA

Indiquer le texte du délais de paiement
Paieement net à 30 jours

Délai de paiement
30

Titre du document
Facture d'acompte

Concerne de la facture d'acompte
Notre facture d'acompte

Dates détaillées

OK Annuler

Vous pouvez alors remplir ou modifier les différents champs qui vont servir à la création de la facture d'acompte.

Attention au mode de facturation, vérifiez bien si le montant de l'acompte est le montant HT ou TTC !

Contenu d'une facture d'acompte

Lorsque vous validez votre saisie avec Ok, une nouvelle facture est automatiquement créée, avec le numéro d'article 999999.


1001, Privat A.			F 30.03.2022		Changer taux TVA				
Taux TVA utilisés : 7.7%, 2.5%, 3.7%									
Numéro	Code perso	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Net HT	Rabais	Total TTC	Code TVA
999999		Demande d'acompte sur document 1000		1	3'000.00	3'000.00		3'231.00	TVA


Dans l'onglet *Contact*, *Livraison*, *Etat*, le cadre acompte se présente alors ainsi :

Acomptes

Demande d'acompte

Lié à la facture de base N°





Le texte Lié à la facture de base N°... indique à quelle facture est liée cette demande d'acompte.

 Aller

Ce bouton permet de passer directement à la facture de base.



Permet de supprimer la facture d'acompte et corriger les informations sur la facture de base.



Extrait dans la liste de gauche la facture de base et les factures d'acomptes liées.

Impression

La facture d'acompte se présentera ainsi :

Notre facture d'acompte

Up 12040
6900 Lugano

Facture d'acompte N° 1001 / 112

Yverdon-les-Bains, le 30 mars 2022

Désignation	Unité	Nombre	Prix HT	Total
Demande d'acompte sur document 1000		1	3'000.00	3'000.00

Total HT	3'000.00	TVA 7.7 %	231.00	Total facturé CHF	3'231.00
		TVA totale	231.00		

Vous pouvez modifier à volonté le texte dans le corps de votre facture.

Notez bien que dans ce cas, le montant demandé est HT, la TVA a donc été ajoutée au montant de l'acompte.

Contenu d'une facture de base

Dans la facture de base, les factures d'acompte sont répertoriées dans un tableau. Ici, nous avons deux factures d'acompte :

Acomptes		Facturé		Encaissé		
N°	Facture	Date	Total TTC	Date	Total TTC	
▲	1001	30.03.22	3'231.00		0.00 0	TVA
□	1002	30.03.22	4'308.00		0.00 0	TVA
▼						

Facture de base

Info

Créer un acompte

Nous pourrions très bien créer un troisième, un quatrième acompte...

Ce bouton permet différentes opérations :

Extraire
✕

Que voulez-vous faire ?

- Extraire les fiches d'acomptes dont les fiches mères ne sont pas acquittées
- Extraire les fiches d'acomptes liées
- Aller à la demande d'acompte N° 1001 du 30.03.2022 (3'231.00)
- Aller à la demande d'acompte N° 1002 du 30.03.2022 (4'308.00)

OK
Annuler

Info Ce bouton donne diverses informations relatives à ce dossier :

Information
✕

Nombre d'acomptes liés à cette facture : 2
 Somme des acomptes facturés : 7'539.00
 Somme des acomptes encaissés : 0.00
 Montant de la facture finale (finalisée) : 3'231.00
 Solde dû de cette affaire : 3'231.00

OK
Annuler

Dans la liste de gauche, les factures d'acompte (N° 1005 et 1006) seront suivies d'un « a » pour les distinguer des factures normales

N°	Statut	Nom
1006	Fa	DI GREGORI SA
1005	Fa	DI GREGORI SA
1004	F	DI GREGORI SA

Encaissement d'un acompte

L'encaissement de chaque acompte se fait sur la facture correspondante et non sur la facture de base.

Pour la procédure d'encaissement, voir le manuel de base de Crésus Facturation.

Chaque encaissement se reflète sur la facture de base :

Acomptes		Facturé		Encaissé			
N° Facture	Date	Total TTC	Date	Total TTC			
1001	30.03.22	3'231.00	02.04.22	3'231.00	1	TVA	Facture de base
1002	30.03.22	4'308.00		0.00	0	TVA	Info

Créer un acompte

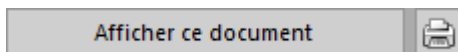
Ici, une seule facture d'acompte a été payée.

Le chiffre 1 à droite du montant indique que la facture d'acompte est considérée comme acquittée, même si la totalité n'a pas été payée (par exemple dans le cas d'un escompte).

Si une partie seulement de l'acompte a été réglée, le chiffre reste à 0.

La facture finale

Lorsque vous avez finalisé votre facture et souhaitez afficher ou imprimer la facture finale, cliquez sur l'un des boutons correspondants



Définissez dans ce dialogue les options souhaitées :

La facture ✕

Finalise la facture de base
Les factures d'acomptes n'ont pas toutes été encaissées !

Date de facture
 26.04.2022 📅

La facture finale doit s'imprimer
 avec la présentation par défaut ▼

Imprimer un récapitulatif (liste des factures d'acomptes)
 avec BVR ▼

Il faut imprimer ou imprimer après visualisation pour valider la finalisation de la facture.

Dates détaillées

Après validation, l'aperçu ou l'impression se font selon les définitions des documents à imprimer. Une page supplémentaire est générée :

TechnoPME SA

Rue de la Gare 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tel: +41 24 425 43 70
info@technopme.ch

TechnoPME SA - Rue de la Gare 1 1400 Yverdon les Bains
Monsieur
Antoine Privat
Ch des Comouailles 24
Cp 12045
8900 Lugano

Facture N° 1000 / 112 Yverdon-les-Bains, le 20 avril 2022
Récapitulatif

Total HT	10'000.00	TVA 7.7 %	770.00	
		TVA totale	770.00	
				Total avant acomptes CHF 10'770.00
Demande d'acompte TTC N° 1001 du 30.03.2022				3'291.00
Demande d'acompte TTC N° 1002 du 30.03.2022				4'308.00
Acompte encore à payer				
Solde y compris les factures d'acomptes ouvertes: 7'136.00				Solde c/d sur cette facture 7'231.00

Récapitulé

Compte Payable à
CHF 3000 0001 3137 2882 2
TechnoPME SA
Rue de la Gare 1
1400 Yverdon-les-Bains

Référence
22 22220 00100 00000 00000 11209

Payable par
Antoine Privat
Ch des Comouailles 24
8900 Lugano

Monnaie	Montant
CHF	3 231.00

Section de paiement

Monnaie	Montant
CHF	3 231.00

Passe de dépôt

Compte / Payable à
CHF 3000 0001 3137 2882 2
TechnoPME SA
Rue de la Gare 1
1400 Yverdon-les-Bains

Référence
22 22220 00100 00000 00000 11209

Informations supplémentaires
#5110100911/220426/20112/31/220426220426/
3277.71400.30

Payable par
Antoine Privat
Ch des Comouailles 24
8900 Lugano

Il s'agit d'un récapitulatif mentionnant les acomptes facturés, ceux restant à payer, ainsi que le total à payer (CHF 7'539.- y compris les factures d'acomptes impayées) et le solde sur la facture.

11/14

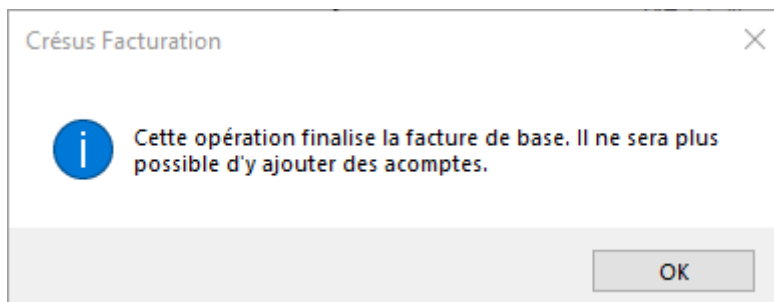
© 2026 - EPSITEC

Rechnung Nr. 1000 / 112		Biel, 26. April 2022	
— Zusammenfassung			
Total netto	10'000.00	MWST 7.7 %	770.00
		Total MWST	<u>770.00</u>
		Total vor Anzahlungen CHF	10'770.00
Anzahlungsaufforderung Nr. 1001 vom 30.03.2022			3'231.00
<small>Anzahlung beglichen am 02.04.2022</small>			
Anzahlungsaufforderung Nr. 1002 vom 30.03.2022			4'308.00
<small>Ausstehende Anzahlung</small>			
Saldo inkl. offene Anzahlungsrechnungen: 7'539.00		Geschuldeter Betrag auf dieser Rechnung	3'231.00

Facture N° 1000 / 112		Yverdon-les-Bains, le 26 avril 2022	
— Récapitulatif			
Total HT	10'000.00	TVA 7.7 %	770.00
		TVA totale	<u>770.00</u>
		Total avant acomptes CHF	10'770.00
Demande d'acompte TTC N° 1001 du 30.03.2022			3'231.00
<small>Acompte acquitté le 02.04.2022</small>			
Demande d'acompte TTC N° 1002 du 30.03.2022			4'308.00
<small>Acompte encore à payer</small>			
Solde y compris les factures d'acompte ouvertes : 7'539.00		Solde dû sur cette facture	3'231.00

Rappel : chaque facture d'acompte est gérée pour elle-même. Le montant d'une facture d'acompte impayée (ici CHF 4'308.-) n'est donc pas inclus dans le montant à payer sur la facture récapitulative.

Si vous avez cliqué sur le bouton Imprimer, un avertissement s'affiche :



16.13.3 - La comptabilisation

Si vous utilisez Crésus Comptabilité, un mécanisme est mis en place pour la comptabilisation correcte des acomptes.

Pour une comptabilisation correcte de la TVA, il est impératif que dans votre plan comptable, le compte destiné à recevoir les acomptes (par exemple le compte 2030 Acomptes de tiers) ait le code « TVA » dans la colonne correspondante. Sinon, la comptabilisation de la TVA due sera inversée et passera au débit au lieu du crédit.

Etape 1

30.03.22	...	2030/Acomptes de tiers	1002	[1] PrivatA., Facture d'acompte sur fiche N° 1000, (TVA) netto, MWST = 308.00	4'000.00	☒
30.03.22	...	2200/TVA due	1002	[1] PrivatA., Facture d'acompte sur fiche N° 1000, 7.7% MWST (TVA)	308.00	☒
30.03.22	1100/Débiteurs	...	1002	[1] PrivatA., Facture d'acompte sur fiche N° 1000 Total, (TVA)	4'308.00	☒
30.03.22	...	2030/Acomptes de tiers	1001	[1] PrivatA., Facture d'acompte sur fiche N° 1000, (TVA) netto, MWST = 231.00	3'000.00	☒
30.03.22	...	2200/TVA due	1001	[1] PrivatA., Facture d'acompte sur fiche N° 1000, 7.7% MWST (TVA)	231.00	☒
30.03.22	1100/Débiteurs	...	1001	[1] PrivatA., Facture d'acompte sur fiche N° 1000 Total, (TVA)	3'231.00	☒

La facture d'acompte est émise. Le montant facturé augmente le compte 1100 Débiteurs. La part de TVA (déjà due à ce stade) est placée dans le compte 2200 TVA due. Le montant HT n'est pas porté en produit (le travail n'est pas encore réalisé) mais dans un compte de passif 2030 Acomptes de tiers.

Etape 2

02.04.22	1020/Compte courant CHF	1100/Débiteurs	1001	[1] PrivatA., Paiement, Facture d'acompte sur fiche N° 1000	3'231.00	☒
----------	-------------------------	----------------	------	---	----------	---

L'encaissement de la facture d'acompte se fait tout à fait normalement par le compte 1010 Postfinance ou 1020 Banque. Le compte 1100 Débiteurs est diminué d'autant.

Etape 3

26.04.22	...	3200/Ventes de marchandises	1000	[1] PrivatA., (TVA) netto, MWST = 770.00	10'000.00	☒
26.04.22	...	2200/TVA due	1000	[1] PrivatA., 7.7% MWST (TVA)	770.00	☒
26.04.22	1100/Débiteurs	...	1000	[1] PrivatA.	10'770.00	☒

La facture finale est comptabilisée en totalité.

Etape 4

26.04.22	...	1100/Débiteurs	1000	[1] Privat A, Affectation de l'acompte lié à la facture N° 1001 au compte de produit	3'231.00	☐
26.04.22	...	1100/Débiteurs	1000	[1] Privat A, Affectation de l'acompte lié à la facture N° 1002 au compte de produit	4'308.00	☐
26.04.22	2030/Acomptes de tiers	...	1000	[1] Privat A, Affectation de l'acompte lié à la facture N° 1001 au compte de produit, (TVA) netto, MWST = 23	3'000.00	☐
26.04.22	2200/TVA due	...	1000	[1] Privat A, Affectation de l'acompte lié à la facture N° 1001 au compte de produit, 7.7% MWST (TVA)	231.00	☐
26.04.22	2030/Acomptes de tiers	...	1000	[1] Privat A, Affectation de l'acompte lié à la facture N° 1002 au compte de produit, (TVA) netto, MWST = 30	4'000.00	☐
26.04.22	2200/TVA due	...	1000	[1] Privat A, Affectation de l'acompte lié à la facture N° 1002 au compte de produit, 7.7% MWST (TVA)	308.00	☐

Les acomptes facturés sont extournés. La TVA, entièrement facturée dans la facture finale, est également extournée pour ne pas la payer deux fois (une fois sur la facture d'acompte et une fois avec la facture finale).